

\*\*la version française suit\*\*

Good afternoon,

Please find below the first follow-up to the July 24, 2018 teleconference with the NPF, l'AMPMQ and TBS

1. List of Employee work emails

The Employer will submit to the Board a complete and accurate list of all work email addresses for employees eligible to vote, including employees in the positions for which managerial and confidential exclusion applications have been made and reservists. The Employer is to provide this list to the Board by **no later than August 8, 2018**.

2. Current voter list

The list submitted to the Board will be given to the NPF and AMPMQ in its entirety, including all divisions, but excluding home addresses. This will be sent to the NPF and AMPMQ in a separate email. **The NPF and AMPMQ will have two (2) weeks to submit any comments** vis-à-vis the list. Following the receipt of comments from the NPF and AMPMQ, **the employer will have one (1) week to submit a reply**.

**Please note**, it is understood that the employee organizations will manage the personal information in the list in accordance with the principles of fair information practices embodied in the Privacy Act and the Privacy Regulations. Specifically, they will keep private and confidential any such personal information disclosed by the employer to the employee organizations in the list.

3. Managerial and confidential exclusions

The applications for managerial and confidential exclusions will be dealt with after the voting process is completed.

4. Voter packages

The Board has determined that all eligible voters shall receive voter packages by combination of mail at their home address and via email sent to their work email addresses.

5. Hearing on the Constitutional issue

The Board has set November 19 to 23, 2018 for the hearing. The parties are asked to confer among themselves and advise the Board accordingly with respect to the venue and the order of proceedings.

Best Regards,

.....  
Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous le premier suivi de la téléconférence du 24 juillet 2018 avec le NPF, l'AMPMQ et le SCT.

### 1. Liste des adresses de courriels de travail des employés

L'employeur soumettra à la commission une liste complète et précise de toutes les adresses de courriel de travail des employés admissibles à voter, y compris les employés occupant les postes pour lesquels des demandes d'exclusion de directions ou de confiances ont été présentées et les réservistes. L'employeur doit fournir cette liste à la commission **au plus tard le 8 août 2018**.

### 2. Liste des employés déjà reçu

La liste soumise à la commission sera transmise au NPF et à l'AMPMQ dans son entièreté, y compris toutes les divisions, mais à l'exclusion des adresses domiciliaires. Ceci sera envoyé au NPF et à l'AMPMQ dans un courriel distinct. **Le NPF et l'AMPMQ auront deux (2) semaines pour soumettre leurs commentaires** sur la liste. Suite à la réception des commentaires de la part du NPF et de l'AMPMQ, **l'employeur aura une (1) semaine pour soumettre une réponse**.

**Veillez noter** qu'il est entendu que les organisations d'employés gèrent les renseignements personnels dans la liste conformément aux principes de pratiques d'information équitables énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et le *Règlement sur la protection des renseignements personnels*. Plus précisément, ils garderont privé et confidentiel tout renseignement personnel divulgué par l'employeur aux organisations d'employés figurant sur la liste.

### 3. Exclusions pour les postes de directions ou de confiances

Les demandes d'exclusions pour les postes de directions ou de confiances seront traitées après la fin du processus du vote.

### 4. Paquets pour les électeurs

La formation de la commission a déterminé que tous les électeurs admissibles recevront des trousse de vote par combinaison de courrier à leur adresse de résidence et par courriel envoyé à leur adresse électronique de travail.

### 5. Audience concernant la question constitutionnelle

La commission a fixé les 19 au 23 novembre 2018 pour la tenue de l'audience. Les parties sont invitées à se concerter et à conseiller la commission en ce qui concerne le lieu et l'ordre des procédures.

Merci et bonne journée,

**Martine McFarlane**

Agente de gestion des cas | Case management officer

Secrétariat de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral |

Secretariat to the Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs |

Administrative Tribunals Support Service of Canada

Téléphone | Telephone 613-949-6416

C.P. 1525, Succursale B | P.O. Box 1525, Station B

Ottawa, Ontario K1P 5V2